



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère  
des Transports  
de l'Équipement  
du Tourisme  
et de la Mer



N°14 décembre 2005

secrétariat général

direction  
des Affaires  
économiques et  
internationales

## Economie

# Indices à suivre...

**Le saviez-vous ? le ministère dispose d'un réseau d'une soixantaine d'enquêteurs en relation permanente avec plus de 3000 entreprises des secteurs du transport et de la construction. Leur mission : collecter des renseignements permettant de suivre l'évolution des prix dans ces secteurs. Un travail long et minutieux qui permet au ministère d'élaborer des indices de prix, précieux pour analyser la conjoncture et se faire une idée précise des évolutions dans ses domaines de compétence. Dans certains cas, ils servent aussi de base aux revalorisations des contrats.**

### Au départ était l'ICC ...

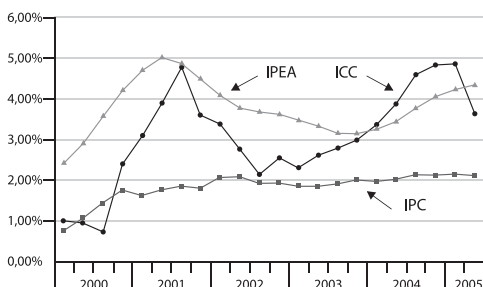
**Le terme d'indice du coût de la construction est en fait impropre : l'ICC ne s'attache pas à mesurer l'évolution des coûts supportés par les entreprises, mais celle des prix payés par les maîtres d'ouvrage.**

**Les coûts sont, eux, mesurés par un index spécifique, le BT01, lui aussi calculé par le ministère.**

Créé en 1953 pour indexer l'épargne-construction, l'indice du coût de la construction (ICC) mesure chaque trimestre l'évolution du prix de construction des logements neufs. Le principe général consiste à comparer le prix payé aujourd'hui, en contrepartie d'un logement livré, à celui d'un logement identique livré en période de référence. Pour cela, on utilise un catalogue de 4000 prestations élémentaires qui permet de reconstituer le prix de la construction à cette année de référence. Chaque trimestre, 320 dossiers

correspondant à 6000 logements représentatifs des opérations de construction en cours (en termes de taille de programme, de type d'habitat, et de composante géographique) font ainsi l'objet d'une analyse minutieuse par les services du ministère. C'est cet indice qui était jusqu'à présent utilisé pour encadrer les révisions annuelles des loyers d'habitation mais son évolution rapide depuis quelques années a conduit à l'élaboration d'un nouvel indice de référence des loyers plus représentatif des charges des bailleurs.

Évolution des moyennes associées de l'ICC, de l'IPC hors tabac et hors loyers et de l'IPEA (glissement annuel en %)



➔ Face à l'accélération de l'ICC, le gouvernement a chargé le ministère de l'Équipement et l'INSEE de concevoir un nouvel indice de référence des loyers plus équilibré et plus « lissé » dans le temps. Basé à 60 % sur les évolutions de l'indice des prix à la consommation (IPC hors tabac et hors loyers), à 20 % sur celles de l'indice du coût de la construction et à 20 % sur celles de l'indice TTC des prix d'entretien et d'amélioration du logement (IPEA, voir ci-après), il entre en application le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

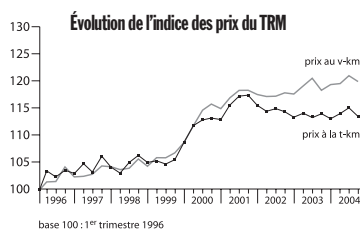


## ... Puis vint l'indice des prix des travaux d'entretien et d'amélioration des logements (IPEA)

**L'IPEA a été particulièrement utile pour évaluer les effets de la TVA à 5,5% sur les activités d'entretien-amélioration des bâtiments.**

Les activités d'entretien et d'amélioration pèsent pour presque la moitié dans le chiffre d'affaires « logement » des entreprises de construction (28,8 milliards d'euros pour un CA de 59,3 milliards d'euros en 2004). Il y avait donc une forte demande des entreprises en faveur d'un indice qui leur permette d'évaluer avec précision l'évolution de ce pan de leur activité. C'est ainsi qu'en 1993, a été mise en place une enquête spécifique qui s'est progressivement développée depuis en coopération avec les fédérations professionnelles. Elle est aujourd'hui réalisée

auprès d'un panel de 1500 entreprises, représentant 9 familles de travaux définis dans le champ de l'enquête (travaux d'entretien et d'amélioration réalisés dans des logements existants, en France métropolitaine) et qui couvrent 98 % de cette activité. Il existe un indice de prix pour chaque famille de travaux et un indice agrégé. L'IPEA apporte des informations précieuses dans un domaine où les entreprises artisanales jouent un rôle important. Il peut être utilisé pour indexer des contrats.



→ D'autres indices sont en projet dans le secteur de la construction, à plus ou moins long terme : un indice du prix des logements neufs qui serait élaboré à partir de l'enquête sur la commercialisation des logements

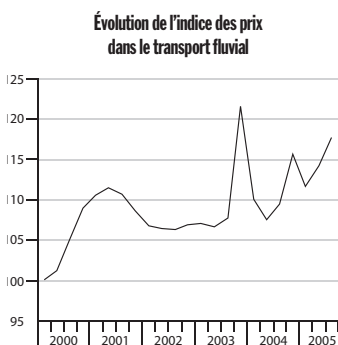
neufs (ECLN) ; le champ concerné serait celui de la promotion immobilière. Par ailleurs, une enquête sur les prix des terrains à bâtir, qui existait jusqu'en 1996, sera relancée en 2006.

**La libéralisation du secteur fluvial en 2000 a encouragé les professionnels à collaborer activement à la mise en place d'un indice de prix.**

## Dans les transports aussi

Dans les transports, plusieurs indices existent aussi. Le plus ancien est l'indice TRM (transport routier de marchandises). Il est en base 100 au premier trimestre 1996 et est calculé à partir des données dérivées de l'enquête hebdomadaire sur l'utilisation des véhicules de transport routier. L'indice TRM est appelé à être remplacé par l'indice IPTRM (indice de prix du transport routier de marchandises) qui sera publié dès 2006 à partir d'une enquête spécifique réalisée auprès d'un échantillon d'environ 500 entreprises. L'IPTRM a pour champ le transport routier de marchandises pour compte d'autrui (courte et longue distance,

déménagement, location de camions avec chauffeurs). Il existe aussi un indice des prix dans le transport fluvial de marchandises (IPTFM), publié depuis 2002. L'enquête porte sur un échantillon de 109 entreprises, la population mère étant de taille relativement limitée (800 entreprises). La difficulté pour ce type d'indice réside dans la variété des prestations existantes. Ainsi, pour le transport fluvial, 14 familles de prestations composent les ensembles dont on observe les prix. Ces familles sont définies par le gabarit du réseau utilisé, le caractère national ou international du transport et la nature des marchandises transportées.



→ Conformément aux demandes d'Eurostat, de nouveaux indices sont prévus dans le secteur des transports de marchandises : un indice de prix dans

l'aérien est en cours d'élaboration et les travaux préliminaires devraient débuter en 2006 pour un indice maritime.

**Le Service Économie, Statistiques et Prospective (SESP) est le seul service statistiques ministériel à élaborer des indices de prix, fonction généralement exercée par l'INSEE.**

## Un réel savoir-faire au sein du ministère

*C'est à la direction des Affaires économiques et internationales que s'élaborent ces indices, plus précisément au sein du Service Économie, Statistiques et Prospective (SESP), ainsi que, pour l'ICC, au sein de la sous-direction du BTP et des secteurs professionnels. Une soixantaine d'enquêteurs et gestionnaires sont mobilisés à cet effet. Pour tous les indices, sauf l'ICC dont le mode de calcul est expliqué plus haut, la méthodologie utilisée est fondée sur des « prestations représentatives » définies par chacune des entreprises interrogées comme la ou les prestations*

*les plus couramment réalisées. Les enquêtes se déroulent en deux temps : après une visite d'un enquêteur dans l'entreprise afin de recueillir les données nécessaires et d'élaborer un devis-type, un questionnaire est envoyé par voie postale chaque trimestre afin de suivre l'évolution de ce devis-type. Pour l'entreprise, c'est évidemment une charge de travail supplémentaire et il faut beaucoup de persuasion et de ténacité à l'équipe d'enquêteurs et de gestionnaires pour recruter les panels et les faire vivre.*

→ Un groupe de travail « indices des prix » a été mis en place au sein du SESP pour mutualiser les expériences et faire évoluer le dispositif. En particulier, une réflexion sur une collecte des données par voie

électronique est engagée. Ce projet existe pour le secteur aérien, familier des procédures électroniques et devrait pouvoir aussi être utilisé dans le secteur maritime.

Retrouvez les indices publiés par le SESP sur l'intranet de la DAEI / économie et statistiques : [http://intra.daei.i2/rubrique.php3?id\\_rubrique=19](http://intra.daei.i2/rubrique.php3?id_rubrique=19) (rubriques Transports et Construction/SES infos rapides)

DAEI - direction des Affaires économiques et internationales  
 Tour Pascal A, 92055 La Défense cedex - Tél: 01 40 81 27 26 - Fax: 01 40 81 21 56  
 Directeur de la publication: Dominique Bureau - Rédactrice en chef: Béatrice Vinstock